

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 décembre 2022

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

ACTUALISATION DU
TABLEAU DES
EFFECTIFS

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Delphine PUIPIER, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Frédérique SARRE, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Malika DJERBOUA par Patrick BILLOUET, Richard LE PONTOIS par Guillaume LAFEUILLE, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Mathias GOLDBERG par Valérie LEBAS, Vincent DURAND par Frédérique SARRE.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERCERON

SECRETAIRE : Martin DOUXAMI

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

L'agente recrutée en tant que Responsable du Pôle Petite enfance, titulaire du grade d'Educateur de jeunes enfants, a demandé son intégration dans le cadre d'emploi des Attachés, ses missions ne relevant plus du statut particulier des Educateurs de jeunes enfants.

Certains avancements de grades sont nécessaires.

VU le budget communal,

VU l'avis du comité technique du 3 octobre 2022,

VU la délibération n° D150/17 du 25 octobre 2017 relative au régime indemnitaire et à la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

VU la délibération n°D93/22 du 6 juillet 2022 portant actualisation du tableau des effectifs,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Modifie le tableau des effectifs du personnel de la commune comme suit :

	ANCIEN EFFECTIF		MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF	
	TNC	TC	TNC	TC	TNC	TC
EMPLOIS FONCTIONNELS	-					
Directeur Général des Services	0	1	0	0	0	1
Directeur Général Adjoint des Services	0	2	0	0	0	2
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0
		3	0	0	0	3

FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef hors classe	0	0	0	0	0	0
Ingénieur principal	0	3	0	0	0	3
Ingénieur	0	5	0	0	0	5
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	0	2	0	0	0	2
Technicien	0	6	0	0	0	6
Agent de maîtrise principal	0	7	0	1	0	8

Agent de maîtrise	0	6	0	-1	0	5
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	15	0	0	1	15
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	47	0	8	1	55
Adjoint technique	3	122	0	-8	3	114
	5	214	0	0	5	214

FILIERE ADMINISTRATIVE						
-	-					
Directeur de cabinet	0	1	0	0	0	1
Collaborateur de cabinet	0	1	0	0	0	1
-	-					
Attaché principal	0	13	0	0	0	13
Attaché	1	21	0	1	1	22
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	0	5	0	0	0	5
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	0	4	0	1	0	5
Rédacteur	0	21	0	-1	0	20
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	15	0	0	1	15
Adjoint administratif pal de 2 ^{ème} classe	0	22	0	1	0	23
Adjoint administratif	0	25	0	-1	0	24
	2	128	0	1	2	129

FILIERE CULTURELLE						
Assistant de conservation pal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation	0	1	0	0	0	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	0	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	0	1	0	0	0	1
Adjoint du patrimoine	0	0	0	0	0	0
Professeur EA classe normale	1	0	0	0	1	0
Assistant d'enseignement artistique pal 1 ^{ère} cl	8	4	0	0	8	4
Assistant d'enseignement artistique pal 2 ^{ème} cl	4	0	0	0	4	0
Assistant d'enseignement artistique	10	0	0	0	10	0
	23	6	0	0	23	6

FILIERE SOCIALE						
-	-					
Conseiller Socio-éducatif	0	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif	0	3	0	0	0	3
Moniteur-éducateur	0	1	0	0	0	1
Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	0	2	0	1	0	3
Educateur jeunes enfants	0	9	0	-2	0	7
ASEM principal de 1 ^{ère} classe	0	4	0	0	0	4

ASEM principal de 2 ^{ème} classe	0	4	0	0	0	4
Agent social principal de 1 ^{ère} classe	0	3	0	0	0	3
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	0	5	0	1	0	6
Agent social	0	11	0	-1	0	10
	0	42	0	-1	0	41

<u>FILIERE MEDICO-SOCIALE</u>	-		-			
-	-		-			
Puéricultrice cadre supérieur de santé	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice cadre de santé	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe supérieure	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe normale	0	2	0	0	0	2
Cadre de santé	3	0	0	0	3	0
Infirmière en soins généraux hors classe	0	1	0	1	0	2
Infirmière en soins généraux	0	3	0	-1	0	2
Psychologue hors classe	1	0	0	0	1	0
Psychologue de classe normale	2	1	0	0	2	1
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	0	7	0	1	0	8
Auxiliaire de puériculture de classe normale	2	16	0	-1	2	15
	8	30	0	0	8	30

<u>FILIERE ANIMATION</u>	-		-			
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	0	1	0	0	0	1
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	1	2	0	1	1	3
Animateur	2	4	0	-1	2	3
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	10	0	0	1	10
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	0	6	0	3	0	9
Adjoint d'animation	44	57	0	-3	44	54
	48	80	0	0	48	80

<u>FILIERE SPORTIVE</u>	-					
Conseiller APS	0	0	0	0	0	0
Educateur APS principal de 1 ^{ère} classe	1	1	0	1	1	2
Educateur APS principal de 2 ^{ème} classe	0	2	0	-1	0	1
Educateur APS	4	0	0	0	4	0
	5	3	0	0	5	3

<u>FILIERE POLICE MUNICIPALE</u>	-					
Chef de service de police municipale	0	1	0	0	0	1

Brigadier-chef principal	0	5	0	0	0	5
Gardien brigadier	0	10	0	0	0	10
	0	16	0	0	0	16

EMPLOIS NON CLASSES	-					
Médecin de soin et chirurgiens-dentistes	11	2	0	0	11	2
	11	2	0	0	11	2

Total	102	524	0	0	102	524
Total TNC + TC	626		0		626	

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022 et budgets suivants au chapitre 012.

ARTICLE 3 : Cette délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis, et au Trésorier municipal des Lilas.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par : Voix pour : 31 Voix contre : Abstentions : NPPV :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20221214-D151-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le **16 DEC. 2022**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.